

**COMPTE RENDU DE LA 3ème SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2001**

Le 13 avril 2001 sur convocation régulière du Maire en date du 06 avril 2001, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Daniel JEANNEY, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents, à l'exception de :

Monsieur MUNZENMEYER	pouvoir à Madame CHAMBREY
Madame RECEVEUR MARCHAL	pouvoir à Madame COUR

**Désignation du secrétaire de séance**

Mademoiselle ZIANE Sabrina est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Monsieur le Maire :**

- indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le vote d'une subvention pour les sinistrés de la Somme.

**Monsieur GRILLON :**

- demande s'il est obligatoire de définir le nombre d'adjoints avant de procéder à l'élection, le nombre, en effet, n'apparaît pas dans le compte-rendu. Il rappelle que l'assemblée ne s'est pas prononcée pour valider la proposition du Maire, d'installer 8 adjoints.
- propose qu'un correctif soit apporté et qu'on définisse le nombre d'adjoints, pour un problème de légalité.

**Monsieur le Maire :**

- répond que cela lui semblait implicite car 8 noms étaient proposés.
- propose de passer à l'approbation du compte-rendu de la séance du 30/03/01 et fait part des remarques de Monsieur GRILLON dans son courrier du 09 courant.

**Monsieur PERNIN :**

- rappelle à l'assemblée que dans la composition de la commission d'appel d'offres, il s'agit de Monsieur PERNIN et non de Madame PEREIRA.

**Monsieur CUGNEZ :**

- rappelle que page 2, paragraphe 1, il a demandé que soient numérotés les comptes-rendus de réunion de commissions et qu'ils soient envoyés régulièrement. La réponse positive du Maire n'est pas notée dans le compte-rendu du 30/03/01.

Monsieur le Maire :

- indique que Monsieur GRILLON fait remarquer qu'en page 1 il est noté qu'un membre extérieur peut faire partie d'autant de commissions qu'il le désire. Or, c'est une erreur, il ne peut faire partie que de deux commissions au maximum.
- explique que l'intervention de monsieur TROSSAT page 2 est à glisser en page 5.
- Précise que dans l'intervention de Monsieur MIGUEL concernant la vente des terrains à la SEDD pour la ZAC des Jonchets, le prix de vente est égal au prix d'achat. La commune pourrait vendre ces terrains plus chers et en faire des bénéficiaires.
- reprend l'intervention de Madame GUICHON relative à l'achat des terrains pour la zone d'activités et rappelle que lesdits terrains ont fait l'objet d'un emprunt alors que les zones d'habitat n'ont pas fait l'objet d'emprunt.

Monsieur LIRIA :

- demande où il est possible de se procurer le règlement du CCAS.

Monsieur TROSSAT :

- répond que le règlement du CCAS existe. Il s'agit de règles bien précises.
- explique que celui-ci est constitué d'un conseil d'administration composé de 11 personnes, dont le Maire est membre de plein droit, de 5 élus et de 5 autres personnes proposées par des associations caritatives.

Monsieur GRILLON :

- demande s'il est possible de donner un exemplaire de ce règlement à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire :

- propose de passer au vote.

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Monsieur le Maire :

- demande l'accord de l'assemblée pour la nomination de 8 adjoints au sein du conseil municipal.

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Monsieur le Maire :

- rappelle que la partie importante de la séance du jour sera le budget primitif, un budget cette année assez difficile avec très peu d'investissements et de nombreuses recettes de fonctionnement en baisse.

## **I - TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

### **Monsieur SOMMER :**

- souhaite apporter quelques précisions avant que l'assemblée se prononce sur les taux. Il explique que la loi de finances de décembre 2000 a prévu de majorer les bases de 1,01 %, cependant les bases de la taxe d'habitation progressent seulement de 0,70 %, c'est-à-dire moins que la revalorisation, ce qui peut être surprenant.
- explique que cela est dû à d'éventuelles démolitions mais surtout à la vacance dans le parc HLM. Il rappelle qu'un certain nombre d'immeubles, notamment sur le secteur Flandres se vident petit à petit, ce qui entraîne une diminution des recettes de la taxe d'habitation.
- indique que nous enregistrons une baisse de 5,16 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela s'explique par une exonération de 30 % sur les logements situés en ZUS, mais cette diminution est compensée par l'Etat à hauteur de 272 875 F.
- insiste sur le fait que les taux, conformément à l'engagement pris, demeurent inchangés cette année, soit
  - Ø pour la taxe d'habitation : 11,01 %
  - Ø pour la taxe sur le foncier bâti : 22,12 %
  - Ø pour la taxe sur le foncier non bâti : 36,35 %
- souhaite apporter une précision quant au débat sur les orientations budgétaires de la séance précédente du conseil municipal.
- rappelle que Monsieur GRILLON avait émis un certain nombre de propositions, à savoir passer le taux de la TH de 11,01 % à 10,79 % ce qui le ramènerait à la moyenne de la communauté d'agglomération. Cette base, calculs refaits, engendrerait une baisse du produit de la taxe de 66 000 F sur 10 ans.
- pour ce qui est de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en faisant passer le taux de 22,12 % à 16,66 % la recette ne diminue pas de 6 %, ainsi qu'il avait été dit, mais cela se traduit par une baisse du revenu de cette taxe de 994 266 F pour les 6 ans. En effet, on passerait de 4 028 052 F à 3 033 686 F.
- rappelle que cette perte de recettes fiscales est extrêmement importante, eu égard au budget de la commune et pense que cette proposition est de ce fait totalement irréalisable, d'autant plus que la moindre mobilisation de notre potentiel fiscal conduirait à une diminution de nombreuses dotations comme la DGF ou la DSU qui sont calculées aussi à partir de la mobilisation de notre potentiel fiscal.
- indique que le produit des trois taxes représente 26,7 % du total des recettes de fonctionnement, ce qui souligne notre autonomie financière limitée, d'où une marge de manœuvre particulièrement restreinte.

### **Madame GUICHON :**

- demande si la baisse de ces taux ne rendrait pas la commune plus attractive, de nombreux habitants quittant la commune face aux impôts trop importants.

Monsieur SOMMER :

- répond que l'étude du recensement dans le Pays de Montbéliard indique qu'un certain nombre de villes qui n'ont pas forcément le même taux d'imposition que GRAND-CHARMONT ont vu leur population diminuer notablement. Il explique que toutefois cela n'est pas lié à l'attractivité desdites villes ou aux taux d'imposition, mais simplement aux restructurations dans l'industrie automobile.
- fait part d'un certain nombre de projets en matière d'urbanisme pour la commune, notamment le développement de lotissements ou l'accession à la propriété en partie collectif et le développement également du secteur locatif. Il indique qu'aujourd'hui on enregistre 170 demandes pour la première tranche du lotissement de la ZAC des Jonchets.
- explique que s'il était possible de diminuer les taux d'imposition, ce serait fait mais actuellement ce n'est pas envisageable et ce n'est pas un hasard si les villes qui possèdent une forte proportion de logements sociaux sur leur territoire ont des taux assez comparables aux nôtres.
- souligne l'importance de travailler à l'augmentation des recettes et à la diminution des dépenses sur certains postes afin de redonner à la ville une marge de manœuvre acceptable.

Madame GUICHON :

- demande pourquoi, avec une base qui augmente de 1 %, les revenus de la ville ne sont que de 0,70 %. N'y a-t-il pas réellement un problème d'attractivité ?

Monsieur SOMMER :

- explique que pour démolir ou réhabiliter un immeuble il est nécessaire de le vider de ses occupants, or on ne peut pas obliger les personnes à partir. Un plan de relogement est engagé. C'est le cas pour le bâtiment Flandres qui n'est pas encore totalement vidé au bout de deux ans. A terme, l'immeuble sera détruit et des maisons de ville seront construites en lieu et place de cet immeuble.
- indique que la SAFC enregistre nombre de demandes d'habitants de la Vallée du Rupt qui souhaitent se rapprocher de Peugeot et qui demandent expressément GRAND-CHARMONT.
- conçoit qu'un problème d'attractivité peut exister, mais ce n'est pas sur les zones pavillonnaires. En effet, les maisons à GRAND-CHARMONT sont très difficiles à acquérir du fait de leur prix élevé, de même pour les terrains, ce qui prouve l'existence d'un marché immobilier solide dans notre ville. C'est sur la qualité du logement HLM qu'il est nécessaire d'agir car ces derniers ont été construits dans les années 60 et ne correspondent plus aux besoins de la population.

Monsieur GRILLON :

- rappelle que ces propositions s'étalent sur 6 ans, avec possibilité de prolonger dans le temps. Il explique que le calcul portait sur une baisse de recettes en points, ce qui se traduirait pour 2001 par une diminution de recettes de 73 000 F.

- déclare que la proposition de 10,90 % portait sur le taux de la taxe d'habitation, ce qui représentait une économie de 33 000 F. De même, la proposition de diminuer le taux à 21,90 % pour le foncier bâti induisait une baisse de recettes de 42 000 F.
- explique qu'il fait son calcul en prenant page 2 du BP la base d'imposition multipliée par le taux qu'il propose. Le chiffre énoncé étant la différence entre le produit obtenu et celui obtenu par Monsieur SOMMER.
- admet qu'il faudra plus d'un mandat pour parvenir au taux souhaité de 16 %.
- demande quel est le périmètre de la zone sensible concernée par la dotation de l'Etat de 272 000 F destinée à compenser l'exonération de 30 %.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'il s'agit des immeubles HLM.

Monsieur GRILLON :

- constate que les organismes qui payaient une taxe sur les propriétés bâties seules sont maintenant exonérés de 30 % et paient donc moins d'impôts et taxes à la commune. Il demande si la commune ne pourrait pas exercer une pression sur ces organismes logeurs afin d'obtenir une action en vue de l'amélioration de l'habitat.

Monsieur le Maire :

- répond que plusieurs courriers ont déjà été faits en ce sens aux dits organismes.

Monsieur SOMMER :

- explique que le projet Flandres conduira les organismes logeurs à investir dans la commune. En outre, en ce qui concerne la réhabilitation des immeubles du Giboulon, un courrier a été envoyé à la direction de la SAFC pour demander la mise en place d'une réunion de travail afin de programmer les interventions.
- souligne que la commune insistera fortement auprès des organismes logeurs afin qu'une politique novatrice soit mise en place sur la commune.

Monsieur GRILLON :

- insiste sur le fait que la baisse de la pression fiscale auprès des organismes logeurs doit être compensée par les actions afin que cet argent ainsi économisé soit rapidement réinjecté.

Monsieur le Maire :

- répond que la ville n'a aucun pouvoir sur le conseil d'administration de la SAFC, seuls des courriers peuvent être faits.

Madame GUICHON :

- estime que le Giboulon est actuellement au niveau en-dessous des Fougères en ce qui concerne la précarité.

Monsieur SOMMER :

- rétorque qu'un certain nombre de décisions vont être prises dans les mois qui viennent, suite à la réunion ayant eu lieu il y a 10 jours, entre SAFC et locataires, en présence de membres de la mairie.
- explique que les associations de locataires, largement soutenues par la commune, doivent intervenir auprès de la SAFC.

Monsieur REBOURCET :

- intervient en disant qu'on pourrait s'adresser à la SAFC en invoquant les efforts faits par le gouvernement actuel vis-à-vis de l'habitat social et que les résultats tardent à se montrer sur la commune.

Monsieur GRILLON :

- pense qu'il serait intéressant de rappeler aux organismes de traduire la compensation fiscale par des faits économiques de rénovation des immeubles.

Monsieur le Maire :

- propose de passer au vote sur les taux d'imposition.

**Vote :** 22 pour  
7 contre

**Ia – REPRISE ANTICIPEE DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE ANTERIEUR**

Monsieur SOMMER :

- explique à l'assemblée que les résultats globaux de l'exercice antérieur font apparaître un excédent de fonctionnement de 926 909,03 F.
- indique que cet excédent est inscrit au chapitre 002 (recettes), dans la section de fonctionnement du BP 2001. Il convient cependant de reprendre les résultats de l'exercice 2000 comme suit :

1. Excédent estimé de l'exercice	1 735 225,33
2. Excédent des résultats antérieurs reportés	1 477 989,39
3. Résultats à affecter	3 213 214,72
4. Besoins de financement d'investissement	1 308 205,69
5. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 978 100,00
6. Besoin de financement	2 286 305,69
7. Couverture obligatoire du besoin de financement	2 286 305,69
8. Report de fonctionnement	926 909,03

Monsieur GRILLON :

- demande si le report de fonctionnement proposé est conforme au compte administratif.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'il s'agit des chiffres donnés par la perception.

Monsieur le Maire :

- propose de passer au vote.

**Vote :** 22 pour  
7 contre

Monsieur SOMMER :

- souhaite apporter une précision quant aux chiffres donnés plus haut. Le document officiel transmis par la perception est consultable après la séance.

## **II – BUDGET PRIMITIF 2001**

Monsieur SOMMER :

- explique que l'objectif est de réaliser un budget prévisionnel le plus juste possible, en étant très attentifs aux dépenses de fonctionnement qui augmenteront cependant de 4,5 %, essentiellement en raison de deux postes d'activités : les dépenses en direction de l'enfance et de la jeunesse seront compensées par une subvention de la CAF de 300 000 F et les frais de personnel qui progresseront de 2,4 %,
- explique qu'il est nécessaire d'intégrer dans cette progression une hausse des salaires de 1 %, hausse relativement incertaine car le gouvernement n'a pas encore pris de décision. Ces frais de personnel augmenteront de 2,4 % sans embauche et avec deux personnes en moins. Ceci est dû essentiellement à l'ancienneté et à l'évolution naturelle de la masse salariale.
- rappelle qu'il ne faut pas que ces deux chiffres marquant une progression non négligeable masquent la réalité de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Le ratio de ces dépenses passe de 4 926 F/habitant en 2000 à 4 976 F/habitant en 2001, soit + 1 %. Quant aux dépenses de personnel, la part de ces dépenses par rapport à celles de fonctionnement hors prélèvements et amortissements passe de 53,05 % à 53,61 %.
- reprend les interrogations qui avaient été posées au moment du débat sur les orientations budgétaires quant à la place prise par les dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement. Il rappelle que ces dépenses augmentent chaque année, à effectif constant, ce qui fait apparaître ce poste plus important chaque fois qu'on diminue les dépenses de fonctionnement de manière générale.
- informe l'assemblée que la part salaires passe de 52,6 % en 2000 à 51,4 % en 2001, soit - 1,2 % par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement passe de 50,6 à 49,5 cette année. Ces chiffres sont significatifs de l'effort réalisé par nos services et par la majorité municipale pour limiter les dépenses de fonctionnement.
- indique que cela restera notre objectif et annonce qu'une étude permettra d'accroître l'efficacité et rendra plus performants nos services publics communaux. Il s'agit pour les années à venir de se donner des marges de manœuvres acceptables. Cela dépend pour partie des orientations que nous prendrons tous ensemble, mais aussi de l'Etat et de la CAPM. L'effort de solidarité de la CAPM doit être plus important et surtout plus stable aujourd'hui.

- explique que nous entendons bien mener ce débat au sein de la CAPM, dès sa prochaine installation. Ce début de mandat à GRAND-CHARMONT et dans la plupart des villes du pays de Montbéliard sera marqué par une pose dans les investissements. Vous avez pu constater que le ratio des dépenses d'investissements par habitant passera cette année de 577 F à 1 645 F en 2000 . Cette situation est prévisible étant donné les efforts qui ont été consentis dans ce domaine lors des dernières années. Nous avons aujourd'hui sûrement besoin de mieux fixer le quotidien et non pas de créer de nouvelles structures.
- indique que la dette en capital au 01/01/2001 était de 10 945 246 F contre 11 057 000 F en 2000. Cette légère baisse résulte de l'extinction d'emprunts antérieurs en 2000 et de la prise en compte d'une partie seulement de l'emprunt de 3 MF pour la réalisation de la maternelle Bataille. Il explique que 1 100 000 F ont été débloqués en décembre 2000, l'autre part de cet emprunt (1 100 000 F) a été versée en février 2001 et les 800 000 F restants ne sont pas encore mobilisés.
- explique qu'en 2002, par contre la dette en capital passera de 10 945 246 F à 11 470 359 F pour baisser à nouveau en janvier 2003 à 9 973 941 F, à condition de ne pas contracter de nouveaux emprunts.
- quant aux recettes de fonctionnement, il est très important de noter la baisse de la DGF et de la DSU. Cette baisse est directement liée au résultat du recensement de la population dont les effets sont progressifs.
- explique que cette année ces dotations sont calculées sur la base de 5300 habitants, l'année prochaine, le calcul se fera sur la base de 5104 habitants. Par la suite, le montant de ces dotations devra se stabiliser ou s'accroître, selon les décisions prises par le Parlement.
- rappelle que les projets d'urbanisme ont une importance capitale pour l'avenir. Réussir la ZAC des Jonchets, réussir les chantiers de réhabilitation des Fougères et du Giboulon sont extrêmement importants pour la santé financière de la commune et pour le niveau du taux d'imposition.
- indique que le montant de la dotation CAPM n'est pas du tout certain mais qu'il faut se battre avec d'autres villes, d'une manière collégiale afin de corriger une injustice. En effet, des villes comme GRAND-CHARMONT ou BETHONCOURT, qui ont une très forte proportion de logements sociaux ont vu leur population diminuer du fait des restructurations de l'industrie automobile. De nombreuses difficultés résultent de cette évolution et il serait équitable que la solidarité intercommunale soit plus forte à notre égard.
- tient à préciser dans quel esprit il souhaite travailler avec une opposition ayant toute sa place dans le débat. Il lui semble important d'écouter les propositions des uns et des autres, à condition que l'esprit d'ouverture et de responsabilité prévale sur les débats politiques.
- propose de passer à l'examen du budget.

Monsieur GRILLON :

- demande s'il y a des oublis dans l'annexe sur l'état de la dette, sur la ligne du Crédit Agricole.

Monsieur SOMMER :

- répond qu'il ne s'agit pas d'un oubli et qu'il a fait la même remarque au service comptabilité. Il se trouve que l'emprunt « Crédit Agricole » a été enregistré sur la ligne « Crédit Mutuel ». Il indique qu'il a demandé au service comptabilité de fournir à l'ensemble du conseil municipal, un document corrigé.

***SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES***

Chap. 011 – charges à caractère général 6 991 000,00

Monsieur SOMMER :

- explique que la ligne 6068 présente une baisse très significative. Il s'agit d'achats de fournitures de matières pour les travaux en régie.

Monsieur GRILLON :

- demande s'il est possible d'obtenir cette liste de travaux pour la prochaine fois.

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Chap. 012 – frais de personnel 13 617 000,00

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Chap. 065 – autres charges de gestion courante 2 961 000,00

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Chap. 066 – Charges financières 645 000,00

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Chap. 067 – Charges exceptionnelles 45 000,00

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Chap. 068 – Dotation aux amortissements 981 000,00

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

Chap. 014 – Atténuation de produits 982 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 023 – Virement section d'investissement 1 080 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 022 – Dépenses imprévues 157 909,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

**SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chap. 002 – Excédents antérieurs reportés 926 909,03

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 013 – Atténuation de charges 830 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 070 – Vente de produits 592 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 072 – Travaux en régie

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 073 – Impôts et taxes 7 521 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 074 – Dotations subventions 16 572 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 075 – Autres produits de gestion courante 1 016 000,00

Monsieur GRILLON :

- demande pourquoi on assiste à une baisse du revenu des immeubles

Monsieur le Maire:

- répond que des garages sont restés vides et une cellule commerciale n'est toujours pas louée.

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

Chap. 077 – Produits exceptionnels 47 000,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

**SECTION INVESTISSEMENT 2001**  
**OPERATION NON VENTILABLE**

Dépenses 1 406 500,00  
Recettes 1 695 000,00

**OPERATION 01 : ONA**

Dépenses 364 000,00  
Recettes 113 000,00

**OPERATION ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER**

Dépenses 490 000,00  
Recettes 11 500,00

**OPERATION 905 – EXTENSION MATERNELLE BATAILLE**

Dépenses 0,00  
Recettes 46 500,00

**OPERATION 908 – AMENAGEMENT CARREFOUR BARRES/BATAILLE**

Dépenses 45 000,00  
Recettes 0,00

Monsieur SOMMER :

- explique qu'il s'agit du terrain acheté pour l'aménagement du carrefour Bataille. Il y a peu de terrain mais le prix est élevé car considéré comme du terrain à bâtir.

**OPERATION 102 – TRAVAUX ONF 2001**

Dépenses 40 000,00  
Recettes 0,00

**OPERATION 103 – PLACE DOHLAIN (LA POSTE)**

Dépenses 80 000,00  
Recettes 0,00

**OPERATION 104 – REFECTION TOITURE SALLE POLYVALENTE**

Dépenses 520 000,00  
Recettes 0,00

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

***BALANCE BP 2001***

***Section de fonctionnement***

<u>Dépenses</u>	27 459 909,03
<u>Recettes</u>	27 459 909,03

***Section d'investissement***

<u>Dépenses</u>	2 946 000,00
<u>Recettes</u>	2 946 000,00

**III - ONF : COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE – COUPES NON REGLEES – DESTINATION**

Monsieur CONTEJEAN :

- demande, sur proposition de l'ONF, l'inscription à l'état d'assiette 2001 des coupes non réglées à l'exercice 2000 et reportées à 2001 à cause de la tempête. Les coupes sont relatives aux parcelles ci-après :

- ü Parcelle 17 : amélioration
- ü Parcelle 31 : régénération

- propose de fixer pour les coupes de bois la destination suivante :

- Vente en bloc aux adjudications générales : parcelle 31
- Vente des futaies : parcelles 17 – 19 – 21

- indique que les produits de l'affouage concernent les parcelles 17 – 19 – 31.

Monsieur CUGNEZ :

- demande quels sont les prix de vente lorsqu'il y a vente de futaies.

Monsieur CONTEJEAN :

- répond que les cours ont bien évolué à cause de la tempête mais cela représentait environ un revenu de 250 000 F et informe l'assemblée que la prochaine vente aura lieu en avril.

Monsieur GRILLON :

- demande le prix au stère.

Monsieur CONTEJEAN :

- répond que le stère se vend à 30 F.

Monsieur le Maire :

- rappelle la nécessité de désigner 3 garants pour l'affouage et demande s'il y a des candidatures.

Messieurs CUGNEZ, PERNIN et CONTEJEAN sont candidats.

**Vote pour les garants** : unanimité

**Vote pour les coupes** : unanimité

#### **IV – DESIGNATION D’UN DELEGUE A L’ADEC**

Monsieur le Maire :

- indique que l’association de développement culturel du Pays de Montbéliard nous informe qu’il convient de procéder à la désignation d’un délégué de notre assemblée afin d’assurer la représentation de la commune au sein du conseil d’administration de ladite association.
- propose la candidature de Madame COUR.

Madame DAVIAS propose sa candidature.

**Vote** : Madame COUR      22 voix  
          Madame DAVIAS      7 voix

#### **V - AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE 5<sup>ème</sup> TRANCHE - RUE DE SOCHAUX DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS - AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU DOUBS**

Monsieur SOMMER :

- rappelle que par la délibération n° 573 du 30 juin 2000, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux d’aménagement du centre ville 5<sup>ème</sup> tranche, comportant l’enfouissement des réseaux aériens, l’éclairage public ainsi que la réfection des trottoirs et de l’assainissement pluvial.
- informe l’assemblée que le Conseil Général du Doubs est en mesure de subventionner ce dernier poste ; trottoirs et assainissement pluvial, à hauteur de 51 000 F, pour une dépense subventionnable de 170 000 FHT.
- demande l’autorisation pour solliciter cette subvention auprès du Conseil Général du Doubs.

Monsieur GRILLON :

- demande s’il est normal que la réfection de la rue du Nord n’apparaisse pas dans le budget.

Monsieur le Maire :

- répond que le PDU grève fortement les crédits.

Monsieur GRILLON :

- constate que l’assemblée avait voté pour lancer le marché mais convient que, compte tenu du PDU qui a gonflé les opérations, il est nécessaire d’attendre le budget supplémentaire.

Monsieur le Maire :

- se dit gêné par le PDU car cela représente un montant supplémentaire de 500 000 F et la CAPM ne prend en compte que les arrêts de bus.

Monsieur GRILLON :

- répond que si la CAPM nous incite à mettre en œuvre des techniques alternatives, il sera nécessaire et opportun qu'elle en assume une partie.
- propose de demander au Ministère des Transports un financement pour ce projet.

Monsieur le Maire :

- propose de passer au vote pour la demande de subvention au Conseil Général.

**Vote :** 22 pour  
7 abstentions

## **VI - RETROCESSION DE CONCESSION**

Monsieur CONTEJEAN :

- informe l'assemblée que le titulaire d'une acquisition d'une concession au cimetière, dont la durée était de 30 années, propose qu'il soit procédé à la rétrocession de ladite concession en raison de sa non utilisation.
- explique qu'il convient de rembourser au prorata temporis cette rétrocession de concession selon un montant de 280 F.

**Vote :** unanimité

## **VII – CESSION AUX DIX FRANCS SYMBOLIQUES D'UN TERRAIN DE 2 a 71 PAR LA SAFC A LA VILLE DE GRAND-CHARMONT, RUE DU NORD (SECTION AK PARCELLE N° 131)**

Monsieur REBOURCET :

- expose à l'assemblée que l'opération rue du Nord, ayant permis la construction de 22 logements locatifs arrive à terme et que la SAFC effectue actuellement les démarches nécessaires pour passer la rue Jean Charcot dans le domaine public.
- informe l'assemblée de la proposition de la SAFC qui est de céder à la ville, pour les 10 F symboliques, un terrain de 2 a 71 situé à la pointe Nord de la propriété foncière SAFC, au carrefour rue du Nord/rue de Sochaux.
- indique que la commune envisage à l'avenir d'aménager à cet endroit, une petite placette fleurie destinée à améliorer l'aspect de cette entrée de ville.
- précise que cette cession constituera l'amorce des acquisitions foncières à opérer pour réaliser ce projet. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la ville, bénéficiaire de la cession.

**Vote** : unanimité

### **VIII - REFECTION DE LA TOITURE CENTRALE ET DE LA TOITURE LATERALE OUEST DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENUE DES ACACIAS**

Monsieur MANGEONJEAN :

- fait part à l'assemblée des infiltrations de plus en plus nombreuses dans la toiture de la salle polyvalente.
- explique que, réalisé lors de la construction en 1977, le complexe d'étanchéité a vieilli et n'assure plus la mise hors d'eau du bâtiment. Il est donc nécessaire d'assurer sa réfection. Toutefois, compte tenu du montant des travaux, estimé à 520 000 F, il convient de lancer une consultation sous forme d'un marché négocié.
- demande de bien vouloir autoriser le Maire à engager cette procédure et à signer le marché. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2001.
- indique qu'une dernière tranche de travaux, concernant la toiture latérale Sud, devrait être réalisée ultérieurement

Monsieur LIRIA :

- demande ce qu'il en est des 70 000 F.

Monsieur le Maire :

- répond que les travaux n'ont pas été réalisés. L'annulation de cette consultation n'a rien coûté et l'entreprise a été informée par courrier que tous les travaux se feraient globalement cette année.

**Vote** : 22 pour  
7 abstentions

### **IX – SUBVENTION AUX SINISTRES DE LA SOMME**

Monsieur le Maire :

- rappelle qu'il souhaitait ajouter un point supplémentaire, en l'occurrence le vote d'une subvention pour les sinistrés de la Somme.
- demande si l'assemblée est d'accord sur ce principe et à quelle hauteur.

Monsieur SOMMER :

- propose 3 000 F dans le cadre de la solidarité.

Monsieur PERNIN :

- demande à qui sera versée cette somme.

Monsieur le Maire :

- répond que la subvention sera versée à la Croix Rouge.

**Vote** : unanimité

Sur requête de Monsieur SOMMER, Monsieur REBOURCET :

- souhaite proposer à l'assemblée le texte d'une motion à la CAPM demandant le maintien de la dotation de solidarité de la CAPM.

***DOTATION DE SOLIDARITE DE LA CAPM :  
MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL***

Lors du vote du budget primitif le conseil municipal s'inquiète des incertitudes qui pèsent sur l'équilibre budgétaire 2001.

Ces incertitudes portent essentiellement sur le montant de la recette qui provient de la dotation de solidarité dont la somme nous est, à ce jour, inconnue.

Nous nous adressons à la CAPM pour rappeler les difficultés rencontrées par les communes comme la nôtre qui sont dépendantes du versement de cette dotation.

Nous attendons que vous examiniez avec bienveillance nos difficultés et nous accordiez un montant équivalent à ce qui a été versé en 2000, soit une somme voisine de 930 000 F.

**Vote** : Unanimité

Monsieur le Maire :

- explique que la dotation de solidarité à la CAPM n'a jamais évolué depuis sa création. Elle est toujours restée à 2 500 000 F.
- indique que la CAPM percevant la TP de la majorité des autres communes, il serait souhaitable qu'elle se montre plus solidaire envers les communes défavorisées.

**X – DIVERS**

Madame GUICHON :

- indique qu'elle a eu connaissance de l'assemblée générale de Trame et de l'AOE mais n'a pas reçu d'invitation. Elle rappelle qu'au précédent mandat tous les conseillers municipaux étaient invités.

Monsieur le Maire :

- répond que ce problème doit être résolu directement avec Trame et l'AOE.

Monsieur LIRIA :

- demande si au cours de ce mandat l'opposition sera autorisée à participer ou non au CTP.

Monsieur GRILLON :

- rappelle que l'opposition vote le budget par le biais d'une abstention

Monsieur le Maire :

- rétorque que l'association syndicat/opposition n'est pas gérable.

Monsieur GRILLON :

- propose un accord afin que le Maire ne se trouve pas en difficulté par des membres de l'opposition qui siègeraient au CTP. Ils souhaitent pouvoir écouter et savoir ce que dit la majorité, sans prendre position contre cette majorité. Une entente est possible.

Monsieur le Maire :

- répond que sitôt délégués, ils seront obligés de prendre position.

Monsieur GRILLON :

- répond qu'opposition et majorité peuvent avoir la même position dans ce cadre là. Il peut y avoir un engagement écrit, par lequel les membres de l'opposition présents s'engagent à voter comme les élus de la majorité.

Monsieur SOMMER :

- explique qu'au CTP la question du personnel est posée pour l'essentiel en termes budgétaires. Pour ce qui touche aux relations sociales, cela relève directement du secrétaire général et des chefs de service ; les élus ne doivent pas avoir une part trop active dans ce domaine. Toutefois, en matière de gestion de personnel comme dans tout autre domaine ils doivent avoir comme fil conducteur le budget voté par le conseil municipal.
- propose que régulièrement, en commission finances, le point soit fait sur les questions liées au personnel. Une réunion spécifique sur les questions du personnel peut se tenir, en invitant, quand cela sera nécessaire, des responsables syndicaux, ou des responsables de services.

Monsieur TROSSAT :

- fait le point sur l'opération brioches. La recette se monte à 22 693,65 F.
- remercie chaleureusement les bénévoles qui ont fait le porte à porte et particulièrement Madame Yvette GAUTHIER.

Monsieur GRILLON :

- précise qu'il serait préférable de signer le registre des délibérations en fin de séance pour permettre une meilleure lecture des délibérations.
- souhaite faire une remarque en ce qui concerne le conseil municipal du 30 mars. Il demande que les modifications dont il fut question en début de séance soient apportées pour la prochaine fois, le nombre d'adjoint n'ayant pas été voté.
- accepte de signer le budget car ce dernier a été examiné point par point mais attend les modifications relatives aux conseils des 17 et 30 mars.

Monsieur CUGNEZ :

- déclare qu'il serait intéressant de connaître le planning annuel des réunions de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 45.